REPUBLIQUE FRANCAISE

MEMBRES DU CONSEIL	
Afférents au comité syndical	52
En exercice	52
Qui ont pris part à la délibération	27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SI BASSIN VERSANT TILLE SUPERIEUR IGNON VENELLE

Date de la convocation : 23 octobre 2026

Délibération N° 2026-21

L'an deux mil vingt-six, le 2 novembre à dix-huit heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc BAUDRY,

Présents : BESANCON Mauricette, BRULEY Frédéric, CAZET Richard, GALLIBOUR Laurent, GARCIA Didier, CAVOLLEAU Marc, BIANCONE Gilles, BAUDRY Luc, GONZALES Bernard, BOIRIN Michel, PREVITALI Annick, ROYER Jeanne, PAQUET Florian, GERBAULT Thierry, CASSON Coralie, COUCHE Philippe, MORTIER Thierry, PERDERISET Francis, RENARD Céline, MAIRE Dominique, ROYER Olivier, MALGRAS Daniel, MARCOUYOUX Hervé, GALZENATI Didier, BAVARD Serge, BARD Amandine, VARIN Éric.

Pouvoir(s) :

Absents excusés : BOUY Philippe, DROPET Guy, GUINOT Stéphane, PAGOT Mathieu, PERCHIKOFF Sabine, FILLON Sylvain, PERREIRA Edmond, VAXILLAIRE Yann, GARNIER Cyril, MARCHAL Christophe, BOYON Hélène ARNOULD Éric, LEFEZ Virginie, LORIMIER Nicolas, HOFFMANN Nicolas, COMOLI Romain, GAUTIER Sylvain, CHAUTEMPS Marc, NICOLINI Stéphan, FOUCHET Christophe, JANNAUD Virginie, GIRARD Pierre, SCHMITH Murielle, REYBARD Pascal, SAUVAGEOT Florian

Secrétaire de séance : BOIRIN Michel

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

EXPOSÉ

Des ajustements financiers sont à faire concernant le chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)

Objets : AJUSTEMENT DES CREDITS

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
65311 (65) - 734 : Indemnités de fonction	5 000,00		
65313 (65) - 734 : Cotisations de retraite	1 500,00		
	6 500,00		

Total Dépenses	**6 500,00**	**Total Recettes**	

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 021-200023265-20261102-2026_21-DE

DÉCISION

VU l'exposé présenté ci-dessus ;

il vous est proposé :
De modifier les crédits budgétaires suivants :

Objets : AJUSTEMENT DES CREDITS

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
65311 (65) - 734 : Indemnités de fonction	5 000,00		
65313 (65) - 734 : Cotisations de retraite	1 500,00		
	6 500,00		
Total Dépenses	**6 500,00**	**Total Recettes**	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical :

CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Is-sur-Tille

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 021-200023265-20261102-2026_21-DE

Le Président Luc BAUDRY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir dans un délai de 2 mois après sa publication devant le tribunal administratif de Dijon